



## Désinfections régulières, jeux prohibés et sens de circulation : une batterie de mesures strictes pour rouvrir les écoles

D'après une version « projet » du protocole sanitaire de l'éducation nationale, que « Le Monde » a pu consulter, les établissements scolaires devront respecter des règles d'hygiène très strictes. A quoi ressemblera la vie scolaire post-confinement ? Alors que les écoles maternelles et élémentaires doivent rouvrir leurs portes à partir du 11 mai, un « protocole sanitaire » détaillé est fortement attendu par la communauté éducative, en particulier les collectivités locales, directeurs d'école et chefs d'établissement, qui ont la charge d'organiser le déconfinement scolaire. D'après une version « projet » de ce protocole, que Le Monde a pu consulter, une batterie de mesures strictes régira la vie des écoles et des collègues (les lycées restant fermés à ce stade).

Les règles présentées dans deux documents d'une soixantaine de pages chacun (un pour l'école primaire, l'autre pour le second degré) sont largement inspirées de la note sur la réouverture des écoles mise en ligne le 25 avril par le conseil scientifique sur le Covid-19. Dix thématiques sont détaillées, de l'accueil du matin à la restauration, en passant par la récréation et l'aménagement des classes.

Ces documents sont destinés aux académies, aux directeurs d'école, aux chefs d'établissements et aux collectivités locales, « ainsi qu'à l'ensemble de la communauté scolaire ». Selon nos informations, une version définitive devrait être mise en ligne avant la fin de la semaine.

La réouverture des établissements scolaires est conditionnée au respect de plusieurs grands principes :

Dans chaque établissement, une réflexion devra être menée pour évaluer les aménagements nécessaires et « la capacité d'accueil » des locaux. « Une classe de 50 m permet d'accueillir quinze élèves en respectant la distanciation physique », indiquent par exemple les deux documents.

La distance sociale d'un mètre doit être respectée entre tous, adultes et enfants, et à tous les moments de la vie scolaire : en classe, dans les couloirs, au réfectoire, dans la cour de récréation et lors du passage aux toilettes.

Le masque est obligatoire pour les enseignants – « même quand la distance d'un mètre peut être respectée » – et pour les personnels « au contact des enfants », ainsi que pour les élèves à partir de la 6. L'éducation nationale fournira deux masques « grand public » par jour de présence à ses personnels. L'institution en mettra à disposition des élèves, « dans l'attente » qu'ils soient accessibles « aisément » pour les familles.

Les élèves devront se laver les mains à leur arrivée, avant et après chaque passage aux toilettes, avant et après chaque repas, après la récréation, après s'être mouchés, avoir toussé ou éternué, après avoir « manipulé des objets possiblement contaminés », et avant de rentrer chez soi. « A défaut de points d'eau en nombre suffisants » et « si les mains ne sont pas visiblement sales », des solutions hydroalcooliques peuvent être utilisées « y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte ».

Les deux documents détaillent ensuite de très nombreuses mesures, qui concernent divers aspects de la vie scolaire. Nous avons listé les principales règles sanitaires qui y figurent.

Gérer la circulation des élèves pour limiter le « brassage »

Les arrivées des élèves devront être « échelonnées » sur le début de matinée. Les différentes entrées peuvent être utilisées, pour éviter que des flux d'enfants ne se croisent, en définissant des sens de circulation avec une signalétique claire. Le transport scolaire devra être adapté à ces aménagements.

Les élèves devront se croiser le moins possible au cours de la journée. Pour cela, il est suggéré – plutôt pour le second degré – d'assigner une salle à chaque classe, en faisant se déplacer les enseignants.

Les récréations et les pauses devront être décalées pour éviter que les classes ne se croisent. Si cela est impossible, les élèves devront prendre des pauses à l'intérieur des salles.

#### Aménager les classes

Les bureaux devront être à un mètre les uns des autres, et à un mètre des portes. Les tables « en face à face », même à plus d'un mètre, sont à proscrire. Le mobilier « non-nécessaire » doit être « neutralisé », c'est-à-dire que les élèves ne doivent pas pouvoir s'en approcher.

Il est suggéré de « définir un sens de circulation » dans les classes, qui peut être indiqué par un marquage au sol, pour éviter que les élèves ne se croisent.

Quand c'est possible, les portes doivent être maintenues ouvertes de manière à limiter les « points de contact ».

Le matériel collectif, fréquent dans les petites classes, est proscrit, à moins d'être désinfecté entre chaque enfant. Dans le second degré, il faut éviter l'usage de matériel partagé dans les disciplines qui s'y prêtent d'ordinaire (musique, arts plastique, technologie...).

#### Désinfecter les locaux scolaires

Les établissements fermés pendant le confinement, et qui n'ont pas servi « dans les cinq derniers jours ouverts avant réouverture » ayant très peu de chance d'être contaminés, un nettoyage « habituel » suffira avant la réouverture des classes.

Les écoles qui ont accueilli des enfants de soignants doivent faire l'objet d'un « nettoyage approfondi » en deux étapes (nettoyage puis désinfection avec un virucide). Les écoles qui ont accueilli d'autres personnes (malades, sans domicile fixe) font l'objet d'une procédure à définir avec les Agences régionales de santé (ARS). Après la reprise, toutes les écoles feront l'objet d'un « nettoyage approfondi » quotidien.

Une désinfection sera faite plusieurs fois par jour pour les sanitaires, les « points de contacts » (poignées de portes et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, écrans, souris d'ordinateur) et pour le matériel pédagogique.

Les salles de classe doivent être aérées pendant quinze minutes le matin avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, sur la pause de midi et après leur départ pendant le nettoyage des locaux. Il en sera de même pour le réfectoire, si les élèves l'utilisent.

#### Organiser le sport, les récréations et la demi-pension

Les enfants et adolescents doivent arriver en tenue de sport les jours où cette pratique est prévue, pour éviter d'utiliser les vestiaires collectifs.

Les jeux de ballons et jeux de contact sont interdits, de même que l'accès aux jeux et installations d'extérieurs s'ils ne peuvent être désinfectés.

La prise des repas dans les salles de classe doit être « privilégiée » « sous forme de plateau ou de paniers repas ».

Si le réfectoire est utilisé, les flux d'élèves doivent être organisés pour éviter les files d'attente et les regroupements.

Pour les élèves les plus jeunes, le protocole précise de « rappeler oralement » les règles en début de chaque repas : ne pas partager ses couverts, sa nourriture ou son verre d'eau.

#### Gérer les « cas suspects »

Un élève qui présente des symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre) devra être isolé immédiatement, avec un masque, à l'infirmerie, jusqu'à l'arrivée de ses parents. Sa température devra être prise avec un thermomètre sans contact.

Les parents devront faire faire à l'enfant un test de dépistage, en lien avec le médecin traitant.

Le suivi et l'isolement des « cas contact » de l'élève devront être mis en place.

En cas de test positif, les directeurs d'école et chefs d'établissement devront prévenir leur hiérarchie qui, en lien avec les autorités sanitaires, décidera de l'organisation du dépistage des autres élèves et personnels. Les tests pourront éventuellement être réalisés dans l'établissement.

Un protocole spécifique de nettoyage des locaux devra être suivi après un dépistage positif.

Retrouvez tous nos articles sur le coronavirus dans notre rubrique

[Sur l'épidémie](#)

[Sur le confinement et ses conséquences](#)

Violaine Morin